



Emilie et agathe

DEMANDE D'INSCRIPTION D'ENFANT(S) AU PEDIBUS

Nous¹ désirons inscrire notre / nos enfant(s) à la ligne de Pédibus de couleur :

- Verte Orange Rouge Bleue Jaune Violette
 (Cochez la/les case(s) correspondante(s))

Notre / nos enfant(s) à inscrire sont :

N°	Prénom et NOM de l'enfant	Date de naissance (JJ/MM/AA)		Classe ²		Nom de l'Enseignant ³
		P	MM	CE1	CE2	
1						
2						
3						
4						

Nous désirons inscrire notre / nos enfant(s) pour les **créneaux** suivants :

Jour	Période	Aller le matin (arr. à 8h50 ou 8h55)	le matin	Retour l'après-midi (heure de départ de l'école)
Lundi		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 17h05
Mardi		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 17h05
Judi		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 17h05
Vendredi		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 17h05
Samedi		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 12h05

¹ Le « Nous » s'adressent aux deux parents ou personnes exerçant l'autorité parentale légale sur le(s) enfant(s) à inscrire. Si la garde des enfants est partagée, merci de cocher cette case ; Le « nous » est implicitement remplacé par « Je » sur toute cette fiche dans le cas de famille monoparentale.

² Pédibus ne fonctionne pour l'instant qu'à partir du primaire.

³ En accord avec les écoles primaires, l'inscription au pédibus dans le sens retour (depuis l'école) donne implicitement l'autorisation aux enseignants de confier votre / vos enfants aux personnes en charge de l'accompagnement du pédibus

Fiche d'inscription d'enfant(s) au pédibus

Notre domicile se situe près de l'arrêt suivant :
(voir plan de ligne)

L'engagement des parents

Nous nous engageons (sur les jours pour lesquels nous sommes intéressés par pédibus) :

Le matin :

- à emmener notre/nos enfant(s) pour l'horaire du passage de la ligne à 8 h (Mettre les minutes ; voir fiche horaire de la ligne) ; Pour le bon fonctionnement du service, **pédibus ne pourra pas attendre les retardataires aux arrêts.**
- Nous gérons seuls la dépose de notre / nos enfant(s) le matin

Le soir :

- à venir le(s) chercher à l'arrêt à l'horaire du passage de la ligne à 17 h / 18 h (Mettre les minutes ; voir fiche horaire de la ligne)
- à autoriser notre/nos enfants à faire le trajet seul(s) de l'arrêt à notre domicile. Dans ce cas, l'un des parents s'engage à être présent à mon domicile ou à permettre à notre / nos enfant(s) de rejoindre le domicile d'un voisin avec qui je déclare en avoir déjà parlé. **L'association décline toute responsabilité sur le trajet entre l'arrêt de la ligne - Domicile.**
- Nous gérons seuls la récupération de notre / nos enfant(s) le soir

L'engagement du / des enfant(s)

Lors de la participation à tout trajet pédibus, les enfants doivent :

- se présenter d'eux-mêmes aux accompagnants et donner leur nom afin de valider leur présence ; Les accompagnants seront généralement repérables car portant une chasuble de sécurité et le cas échéant une marque de la couleur de la ligne.
- indiquer leur départ du pédibus aux accompagnants ; Sauf message particulier des parents, un enfant ne pourra pas quitter le pédibus avant l'arrêt proche de son domicile indiqué dans la feuille d'inscription.
- de se regrouper, au départ de l'école, dans la cour (et non en dehors de l'école) devant le point de la couleur de la ligne
- d'écouter les conseils des accompagnants et d'adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celles des autres ; Il est demandé de rester groupé, de ne pas dépasser l'accompagnateur de tête, de marcher sur le trottoir (quand il y en a), de traverser aux passages piétons...

Il est recommandé de ne pas trop charger les cartables des enfants ;

L'engagement des accompagnants

Les accompagnants s'engagent également à respecter le code de la route et à conduire pédibus avec bienveillance et dans de bonnes conditions de sécurité (voir les conditions exactes définies dans la charte des accompagnants).

L'engagement de l'association « les Mille-Pattes de Jacou »

L'association s'efforcera de garantir le fonctionnement effectif du pédibus sur les créneaux de jours et d'heures sur lesquels elle s'est engagée. Aucun recours de pourra toutefois être engagé contre elle en cas de non fonctionnement. Les jours et horaires des lignes sur lesquels l'association s'engage seront affichés aux écoles desservies ainsi qu'à tous les arrêts des lignes (et bientôt sur notre site Internet...).

Le **pédibus fonctionnera par tout temps** avec les exceptions suivantes :

- En respect du Programme de Prévention des Risques contre les Inondations (PPRI) relevant **d'arrêtés préfectoraux**, l'association s'interdit de faire fonctionner les lignes lorsque des alertes d'inondations ont été lancées dans la presse et sur les ondes radiophoniques. Les pilotes de lignes sont responsables de l'application de cette mesure, le président de l'association ayant en charge de les en informer.
- Les jours de **forte pluie ou d'orage** ne relevant pas d'une alerte préfectorale, le pilote de ligne reste responsable du maintien du service. L'association déconseille la tenue des services lors d'alerte rouge de **Météo France** sans toutefois l'interdire. Une alerte Orange de Météo France peut ne pas concerner la commune et ainsi ne pas entraver le bon fonctionnement du pédibus.

Il est convenu que ce sont les parents qui sont tenus de contacter le pilote de ligne (ou si absence, le copilote) le matin ou la veille au soir pour savoir si le service est maintenu ou annulé. Les coordonnées du pilote de ligne sont présentes aux écoles et sur le document de présentation de chaque ligne du pédibus. Il n'est pas du ressort du pilote de ligne d'informer tous les parents de la ligne, le nombre d'appels étant trop nombreux.

L'association garantie que les lignes sur lesquelles sont emmenés votre / vos enfants ont fait l'objet d'une analyse minutieuse en terme de **sécurité**.

Même si l'association a pris une **assurance** spécifique pour couvrir tout incident concernant les enfants ou les accompagnateurs, nous reconnaissons disposer pour notre / nos enfant(s) d'une assurance responsabilité civile couvrant le trajet domicile – école.

L'inscription définitive : communiquée par le pilote de ligne

L'inscription définitive de votre / vos enfants ne sera effective que quand les « pilotes de ligne » auront reçu toutes les demandes d'inscriptions des enfants et des accompagnateurs. **Ils vous communiqueront les créneaux sur lesquels pédibus aura été rendu possible compte tenu de la mobilisation d'accompagnateurs en nombre suffisant vis-à-vis du nombre d'enfants intéressés.**

Nous déclarons avoir pris conscience que le système pédibus n'est pas un service public mais un **système d'entraide entre parents bénévoles** assurant l'accompagnement des enfants de différents quartiers vers les écoles primaires de notre commune. Aussi, pour un bon fonctionnement du pédibus, il est recommandé que chaque parent puisse assurer une certaine fonction d'accompagnement. L'impossibilité d'accompagner vos enfants n'interdit pas le recours au pédibus mais seul le pilote de ligne pourra juger des capacités d'encadrement minimale de chacune des lignes.

Fiche d'inscription d'**enfant(s)** au **pédibus**

Les inscriptions ne sont valables que pour une année scolaire et devront être renouvelées annuellement à la rentrée scolaire. L'inscription est gratuite (mais les dons de soutien volontaires⁴ sont toutefois acceptés). Elle induit implicitement l'adhésion à l'association « les Mille-Pattes de Jacou » (gérée par ce même formulaire). L'inscription donne droit à une Assurance prise par l'association.

Vos coordonnées et vos signatures

NOM des parents:	
Prénoms des parents :	
Adresse :	34830 JACOU
Téléphone domicile	04
Téléphone professionnel	04
Téléphone portable	06
E-mail	

Fait à JAcou, le :(date)

Signature des **parents** obligatoires⁵

La mère

Le père

Signature(s) du / des **enfant(s)** inscrit(s) en indiquant le prénom
[après que leurs parents leur aient expliqué le fonctionnement]

Merci de nous communiquer sur papier libre toute information particulière dont les accompagnateurs auraient à être informés concernant votre / vos enfants

Merci de redonner cette demande à votre « pilote de ligne » ou de l'envoyer à l'association « **les mille-pattes de JAcou** » / 3 Rue du Thym / 34830 JACOU / courriel : clo.dutour@free.fr

⁴ Adressez vos chèques à l'ordre « Association les mille-pattes de Jacou » ; Un reçu vous sera communiqué.

⁵ Les 2 parents sauf cas de famille mono parentale